

ARRETE DU MAIRE

N° 238

CIRCULATION PUBLIQUE : - Restriction de circulation sur la rue Henri Barbusse de RINXENT.

Nous, Maire de la Ville de RINXENT,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande en date 08 novembre 2018 de la société LOCATRA représentée par madame BERLINET Cindy, sollicitant une restriction de circulation face au numéro 18 au 22 de la rue Henri Barbusse à RINXENT, afin d'effectuer des travaux de renouvellement d'un réseau gaz en acier,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et des personnels sur le chantier,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du lundi 19 novembre au vendredi 14 décembre 2018: L'entreprise LOCATRA est autorisée à effectuer les travaux demandés face au numéro 18 au 22 de la rue Henri Barbusse à RINXENT.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules, si besoin, sera restreinte le temps nécessaire aux travaux. Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits à proximité du chantier. Un passage devra être laissé libre de circulation aux piétons.

ARTICLE 3 : La vitesse aux abords du chantier, si celui-ci devait impacter la circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 4 : Pour l'application de ces mesures, l'entreprise installera la signalisation réglementaire ainsi que des feux tricolores indispensables qui indiqueront aux usagers les prescriptions à observer.

ARTICLE 5 : A l'issue des travaux, la chaussée sera remise en état conformément à l'identique par la société.

ARTICLE 6 : En aucun cas, la responsabilité de l'Etat, du Département et de la Commune ne pourra être engagée, et aucun recours exercé contre eux,

ARTICLE 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RINXENT, le 12 novembre 2018

ARRÊTÉ RENDU EXÉCUTOIRE

Affiché ou publié ou notifié le 19/11/2018.

Le Maire,



Pol Le Maire

N. LOEUILLET

L'adjoint
M^r Penel